



**PRÉFÈTE  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer**

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

**Commune concernée : SAINTE EULALIE**

Une enquête publique est prescrite **du lundi vendredi 10 juillet 2020 au lundi 27 juillet inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SX Environnement (BRANGEON Recyclage) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de transit, tri et traitement de déchets sur la commune de SAINTE-EULALIE au 4 avenue d'Aquitaine, lieu-dit « Argenteyre ».

**Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.**

Le responsable du projet est la Société SX Environnement (BRANGEON Recyclage), 4 avenue d'Aquitaine, Argenteyre, 33560 SAINTE EULALIE.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la mairie de SAINTE-EULALIE aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubrique « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2020».

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être déposées :

- directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de SAINTE-EULALIE,
- **le cas échéant, les observations pourront également être transmises par voie électronique** à l'attention du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : [ddtm-spe1@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe1@gironde.gouv.fr), en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Elles seront visibles consultables sur le site internet de la préfecture de la Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au **Commissaire enquêteur, Monsieur Pierre Péchambert, Enquête Publique SX**

**Environnement à la Mairie de SAINTE EULALIE, 1 place Charles-de-Gaulle, 33650 SAINTE EULALIE** siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Monsieur Pierre Péchambert, colonel de l'armée de terre en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public à la mairie de SAINTE-EULALIE, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après:

- **Le vendredi 10 juillet de 9 heures à 11 heures**
- **Le mercredi 22 juillet de 10 heures à 12 heures**
- **Le lundi 27 juillet de 16 heures à 18 heures**

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de SAINTE-EULALIE, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales).

La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.